Mais Mr Simonetti éprouva quelques difficultés notamment en ce qui concerne certains approvisionnements de matériaux et par lettre du 27 juillet 1956 déclara qu'il renonçait à entreprendre le chantier.

D'accord avec les architectes et compte tenu de l'urgence d'exécuter certains travaux, notamment les huisseries, il a été décidé de traiter les travaux de menuiserie en trois lots pour la commodité du classement nous appellerons:

Lot n°5 a : huisseries portes et quincaillerie
Lot n° 5 b : parquets
Lot n° 5 c : charpente en bois et plafonds.

Nous avons ensuite consulté des entrepreneurs qualifiés s'engageant pour des prix sensiblement équivalents à ceux de M. Simonetti, à exécuter sans délai des travaux indispensables à la conduite de l'ensemble du chantier.

La Commission des travaux propose au Conseil Municipal de passer les marchés ci après avec les entreprises qui nous ont fait les propositions les plus avantageuses.

aff. SP. 15-9-56 56101

a) Marché avec l'entreprise Ricou de Rayan qui s'engage à exécuter les fournitures et travaux du lot 5 a (huisseries, portes et quincaillerie) pour la somme de. 1.949.143 frs.

aff. SP. 15-9-56 56102

aff. SP. 15-9-56 56103

b) Marché avec M. Roger Noël, Directeur de la S.A. "Parquets Noël" dont le siège est à Bagnolet (Seine) 97 rue Jules Ferry qui s'engage à exécuter les fournitures et les travaux du lot 5 b (parquets, fournitures pose et replanissage) pour la somme de 1.530.000 frs.
(un million cinq cent trente mille francs)